

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Budget Primitif 2020 de la commune de Mennecey a dû être adapté pour prendre en compte les effets de la pandémie de coronavirus, et ce, sur les deux sections.

En investissement, certains travaux ont été décalés en raison du confinement. La commune a fait, notamment, l'acquisition d'une cabine de téléconsultation mise à disposition des menneçois et de caméras thermiques.

Sur la section de fonctionnement, les mesures nécessaires ont été mises en place pour assurer l'hygiène, la protection et la sécurité dans les services administratifs, les structures d'accueil de l'enfance et la petite enfance, les écoles avec l'achat de masques, de gels hydroalcooliques, de surblouses et de produits d'entretien spécifiques.

De plus, les mesures fixées par l'Etat ont entraîné la fermeture de plusieurs services dont le culturel, le pôle loisirs impliquant donc l'annulation ou le report de spectacles ou de sorties.

Par ailleurs, comme les années précédentes, la commune subit le désengagement de l'Etat avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la suppression de la dotation de solidarité urbaine (DSU)

Toutefois, le budget 2020 permet aux services de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et préserve la qualité des services rendus aux habitants de la Commune.

## **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A- LES DEPENSES**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de : 11 177 122,13 €**

#### **1) LES RESTES A REALISER : 1 087 829,81 €**

Ces reports correspondent à des opérations réalisées en 2019 pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues par les services de la commune avant la fin de l'exercice budgétaire ou des travaux débutés en 2019 qui s'achèveront en 2020. Les crédits sont répartis entre les chapitres 20 (pour 123 k€) et 21 (pour 964 k€ environ).

#### **2) LES DEPENSES NOUVELLES : 8 910 774,22 €**

Ces dépenses concernent principalement :

- La voirie communale : 2,251 M€
  - La requalification de l'avenue Darblay 1,6 M€,
  - La réfection des trottoirs et la création de trottoirs PMR rue du Bois Chapet 120 K€,
  - L'extension du skate-park avec la création d'un halfpipe 63 K€,
  - Le parking de la Sablière 68 K€,
  - La création de deux abris bus rue du Rousset 33 K€,

- Divers travaux, notamment en matière d'éclairage public, d'extension de réseaux ERDF et d'aménagements de la voirie 367 K€.
- Le secteur sportif pour 1,405 M€, dont :
  - La rénovation des vestiaires et la création d'une allée en enrobé pour PMR au stade Alexandre Rideau 529 K€,
  - La rénovation thermique et acoustique ainsi que l'éclairage du gymnase Guitton 716 K€,
  - La restauration de la toile du gymnase Violette 4 K€,
  - La réfection de deux courts de tennis couverts 137 K€,
  - La réfection du terrain d'entraînement au stade JJ Robert 7 K€.
- En matière de sécurité : 211 K€
  - La poursuite de l'extension du système de vidéoprotection : 17 caméras en 2020 pour 135 K€,
  - Les travaux de rapatriement des images des caméras et le remplacement de caméras défectueuses 45 K€,
  - L'achat de barrières de sécurité 20 K€,
  - L'équipement des agents de la Police municipale pour 11 K€.
- Le secteur scolaire : 99 K€
  - La transformation d'un local en accueil périscolaire et installation d'un vidéophone à l'école de l'Ormeteau : 50 K€,
  - Les menuiseries extérieures à l'école maternelle des Myrtilles 20 K€,
  - Divers travaux dont la sécurisation et l'accessibilité dans diverses écoles 29 K€.
- Autres investissements importants :
  - Les achats de terrains : terrains Marais, Monard, Le Tohic et Saxel pour 1,038 M€,
  - Le début de l'aménagement de la grange, rue de Milly, pour la police municipale : 400 K€,
  - La cabine de téléconsultation : 106 K€,
  - Des surcharges foncières à hauteur de 136 K€,
  - Les diverses études préalables à la réalisation de travaux 400 K€
  - Les achats de mobiliers, matériels et véhicules pour les différents services pour 554 K€.
  - L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 100 000 €,
  - L'amortissement de la dette à hauteur de 2,055 M€,
  - La reprise du déficit d'investissement constaté en 2019, soit la somme de 796 311,21 €.

## B- LES RECETTES

**1/ LES RESTES A REALISER : 659 669,23 €**

**2/ LES RECETTES NOUVELLES : 9 624 814,59 €**

Les principales recettes réelles proviennent :

- des subventions d'investissement et des dotations versées notamment par l'Etat, la Région, le Département, la CCVE pour la réalisation de travaux : 1 915 868,32 €

- du F.C.T.V.A de l'année 2018 : 530 000 €
- de la taxe d'aménagement : 130 000€
- des cessions immobilières : 250 000 €
- de l'affectation du résultat issu de l'excédent 2019 de la section de fonctionnement : 2 371 235,57 €
- du virement de la section de fonctionnement : 1 123 710,70 €
- d'un emprunt d'équilibre pour 3 300 000 €.

## **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 171 941,08 €.**

<b>A- LES DEPENSES</b>
------------------------

### **1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 4 874 358,88 €**

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services (hors dépenses de personnel) et des bâtiments municipaux, dont les écoles.

Il s'agit ici de financer notamment les fluides, les contrats d'entretien et de maintenance, les dépenses liées à la restauration scolaire, ainsi que les dépenses liées aux mesures d'hygiène, de prévention et de sécurité liées au coronavirus (achats de masques, gel, hydroalcooliques, surblouses...).

A cela s'ajoute, l'aide à l'économie locale pour 150 000 €.

Ce chapitre est en hausse d'environ 1,17 % par rapport au réalisé de l'exercice 2019. Les différents postes varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

### **2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 11 524 027 €**

Ce poste budgétaire, en augmentation de seulement 1,53 % par rapport à son niveau d'exécution de 2019, traduit la volonté de maîtriser la masse salariale tout en ayant pris en compte les primes versées aux agents qui ont été mobilisés pendant le confinement.

Il faut savoir que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) majeure, à lui seul, la masse salariale de 1,5 % à 2%.

### **3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 673 478 €**

Ce chapitre connaît une augmentation de 3,43 % au regard du réalisé sur l'exercice 2019.

Les dépenses concernent principalement la subvention du CCAS (120 000 €), les subventions aux associations (270 210 €), la subvention à la caisse des écoles (40 200 €) à niveau constant.

Il convient également de prendre en compte les frais de scolarité à régler aux communes accueillant des enfants menneçois.

De plus, la ville doit régler des contributions au Siarce dans le cadre de travaux réalisés notamment dans les écoles de la Sablière, l'Ormeteau, la Verville...

### **4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 014 / 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /042) : 3 100 077,20 €**

Les dépenses concernées par ces chapitres sont essentiellement :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 276 641€.
- Une amende de 24 488,50 € infligée par l'Etat pour non-respect du taux de logements sociaux sur le territoire de la commune (23,59 % sur Mennecy au lieu des 25 % exigés). Il manque seulement 86 logements pour atteindre le seuil obligatoire.
- Les charges financières de la commune qui poursuivent leur baisse depuis plusieurs années,

- (869 805 €) soit environ 3,69 % de moins qu'en 2019.
- Le remboursement aux usagers des spectacles et sorties annulés ou des prestations non réalisées en raison de la pandémie de Covid-19 estimé à 50 K€.
  - Les dotations aux amortissements pour 580 104 €.
  - L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 50 000 €.
  - Le virement à la section d'investissement : 1 123 710,70 €.

## B - LES RECETTES

Les montants prévus correspondent notamment aux principales recettes suivantes :

### 1) LES PRODUITS DES SERVICES : 1,661 M€

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles, notamment pour la restauration scolaire, soit 1,569 M€.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives estimés à 92 K€

### 2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 18 165 018 €

- Les recettes inscrites sur le chapitre 73 (impôts et taxes) sont essentiellement les contributions directes (12 412 604 €).

Elles sont complétées par les compensations et les dotations versées par la CCVE (2 280 743 €).

De plus, la ville perçoit diverses recettes, dont : les droits de mutations (700 000 €), la taxe locale sur l'électricité (270 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (76 218 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (53 000 €).

- Le chapitre 74 (dotations et participations).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) continue de diminuer 720 814 € (754 478 € en 2019, 794 791 € en 2018).

Quant à la Dotation de Solidarité urbaine (DSU), la commune sort du dispositif.

La CAF devrait verser une subvention en compensation des pertes de recettes subies en raison de la fermeture des structures lors du confinement.